

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020



## PREAMBULE

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 prévoit des mesures dérogatoires pour l'année 2020 : le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

## **FONCTIONNEMENT 2020**

Il comprend les frais de maintenance, cotisations et taxes habituels.

NB : Suite aux réunions en 2018 avec les services de l'Etat, la commune a obtenu l'autorisation de dragage et de déposer les sédiments sur la parcelle AY3. Ces travaux concernent le canal du Hangar et seront donc inscrits au budget de la commune en 2020 dès obtention définitive des subventions.

## **INVESTISSEMENTS 2020**

### Modalités des suites de la réhabilitation du Port de Plaisance.

Le programme de réhabilitation et de modernisation des équipements portuaires se poursuit en 2020 avec pour objectif d'améliorer le service aux usagers, de simplifier la gestion et maîtriser l'utilisation des équipements :

- Mise en place de 20 bornes à énergie (eau/électricité) accessibles par cartes magnétiques/badges 24h/24h ;
- La dépense est estimée à 125 000,00 € (bornes, VRD, wifi).

Suite aux nouveaux services offerts, une révision des tarifs est envisagée à effet 2021.

## **INVESTISSEMENTS PROJETES**

Dans le cadre des études réalisées en partenariat avec la SPL de l'Or et la Métropole, les prochains grands travaux impactant directement ou indirectement le port de Pérols interviendraient selon le planning prévisionnel suivant :

### **2020**

- Dragage du canal : 538 000,00 € *subventionné à 50% (Etat 148 146,00 € - obtenus / Région 141 120,00 € – en attente de l'arrêté attributif) – **Budget commune de Pérols***

### **2023**

- Aménagement urbain autour du bassin et création d'un site de propreté pour les plaisanciers : 1 459 700,00 € - **budget Métropole (Pôle Littoral)**.
- Suppression de la cale de mise à l'eau, réorganisation de la grille de mouillage, renouvellement des catways, amélioration de la distribution d'énergie 310 000,00 € subventionnés à hauteur de 20% - **budget du Port**